Programmes et solistes [à suivre]

Autor(en): **Piguet du Fay, A.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres**

Band (Jahr): **4 (1943)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-956145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Ein den EOV. ehrendes Ereignis verdient am heutigen Tage ebenfalls erwähnt zu werden: 1927 widmete Prof. Josef Lauber in Genf dem Verbande eine viersätzige »Sinfonietta«. Leider konnte das Werk, das wir guten Orchestern immer wieder empfehlen möchten, noch nicht gedruckt werden. Immerhin sind zwei handschriftliche Exemplare desselben vorrätig und können bei unserer Zentralbibliothek bezogen werden.

(Schluß folgt).

Programmes et Solistes

Par A. Piguet du Fay.

Le moment est venu où nos orchestres se consacrent à l'étude des programmes pour la saison prochaine. La composition d'un programme de concert est toujours chose assez délicate, surtout pour les orchestres d'amateurs, car il faut en premier lieu tenir compte du degré de perfection atteint par les différents membres de l'orchestre, ainsi que de leurs désirs et de ceux du public. Comme il n'est pas facile de contenter tout le monde, le directeur et la commission de musique feront bien de s'occuper en premier lieu du côté musical de la question, tout en ne perdant pas de vue sa partie technique.

Si l'on compare les programmes actuels à ceux d'une époque plus ancienne, on peut constater un progrès sensible, tant au point de vue de la qualité des programmes, qu'à celui non moins important de leur composition. Il est rare aujourd'hui de rencontrer sur un même programme des oeuvres de grande valeur musicale, voisinant avec des banalités quelconques. Ces dernières ayant aussi leurs amateurs, il sera possible, à l'occasion, de composer un programme à leur goût et de faire, parmi les oeuvres de musique légère — ce ne sont pas toujours les plus faciles — un choix pouvant également intéresser les amis de la bonne musique.

Dans les grandes villes possédant des orchestres symphoniques de musiciens professionnels, les orchestres d'amateurs seront bien conseillés de ne pas mettre à leurs programmes des oeuvres du répertoire des professionnels; la littérature musicale contient un grand nombre d'oeuvres de valeur rarement jouées, permettant de composer des programmes intéressants. De cette façon, on évitera les comparaisons plus ou moins justifiées. Les orchestres des localités de moindre importance ont à cet égard plus de liberté, par contre, leur instrumentation est souvent incomplète, ce qui les oblige à des restrictions d'un autre ordre. Mais, nous le répétons, l'exécution correcte est de toute importance, même pour le programme le plus modeste.

Pour être bien apprécié, un concert ne doit pas être trop long. La durée maximale d'un concert de musique classique ne devra pas dé-

passer deux heures, pause comprise. Les concerts de musique légère pourront être un peu plus longs, mais il ne faut jamais que le public quitte un concert avec une impression de soulagement, mais plutôt avec le désir d'écouter prochainement un nouveau concert.

L'ordre chronologique, lors de la composition d'un programme, a certainement des avantages, mais ce n'est cependant pas une règle sans exceptions. Un programme classique pourra être composé de la manière suivante: 1. Symphonie; 2. Concerto; 3. Ouverture. Cet ordre peut toutefois être interverti et il est en général tout aussi avantageux de placer l'ouverture au commencement et la symphonie à la fin. Beaucoup de chefs d'orchestres tiennent à commencer le concert par une symphonie, pensant qu'à ce moment l'attention des auditeurs est plus vive qu'à la fin du concert; la symphonie, étant la pièce de résistance du programme, exige pour être appréciée, une attention soutenue dont une partie du public n'est plus capable après l'audition d'un programme déjà chargé. C'est une question sur laquelle les avis sont partagés et qui dépend autant de la composition du programme, que de celle de l'auditoire. Si l'on a pas de soliste, le concerto sera remplacé par un morceau d'orchestre ou, si la salle de concert n'est pas trop grande, par un morceau de musique de chambre. (A suivre.)

Un violon en fer

Des amateurs ingénieux ont construit des violons en se servant pour cela des matières les plus diverses. John Bunyan, le célèbre auteur du «Voyage du Pélerin» et d'autres ouvrages religieux, dont certains font encore autorité dans l'église anglicane, paraît avoir construit un violon en fer.

John Bunyan, qui vivait au milieu du XVIIe siècle, était à la fois chaudronnier, écrivain et musicien. Le violon en question, qui porte au dos sa signature: «John Bunyan Helstow», est composé de minces feuilles de fer. Le luthiers experts qui l'ont examiné reconnaissent que, par sa forme, il peut remonter au XVIIe siècle. Il a la forme des violons de Crémone, avec seulement le manche un peu plus court. Les experts métallurgistes reconnaissent également que l'état du métal permet de lui attribuer la même ancienneté. Les lettres de la signature, faites au burin, présentent en outre toutes les caractéristiques de celles que l'on gravait sur les plats d'étain de l'époque: elles ne sont pas nettement dessinées, mais faites de mouvements zigzagués. Elles sont en outre identiques à la signature qui figure sur l'enclume de Bunyan et à l'autographe d'une dédicace de sa main. Il apparaît donc bien que ce violon unique a tout au moins été la propriété de John Bunyan, et,